

## **CanadaGAP annonce une nouvelle option de certification à l'intention des entreprises de remballage et de commerce en gros**

CanadaGAP, initiative de certification des programmes de salubrité alimentaire pour les fruits et les légumes frais, annonce l'arrivée de l'option D, une certification désormais offerte aux entreprises de remballage et de commerce en gros de fruits et de légumes frais.

La certification « Option D » comprend un audit annuel sur place effectué par un organisme de certification agréé (tierce partie). Les exigences sont basées sur le Programme de salubrité des aliments pour les secteurs du remballage et du commerce en gros de l'ACDFL, qui a subi une révision technique de la part des gouvernements fédéral et provinciaux.

« Il s'agit d'une excellente nouvelle pour le secteur canadien des fruits et des légumes », a déclaré Tom Bytynen, ancien président du conseil de CanadaGAP et directeur général de Thomas Fresh Inc., entreprise de distribution et de remballage des fruits et des légumes sise à Calgary. « La certification CanadaGAP pour ce segment de la filière alimentaire était attendue depuis longtemps. Elle améliorera l'uniformité et l'harmonisation des pratiques de salubrité alimentaire au sein de notre secteur. »

Les exigences liées aux secteurs du remballage et du commerce en gros ont été incorporées aux Guides actuels de CanadaGAP (version 6.2). Les utilisateurs des guides n'ont à respecter que les exigences qui s'appliquent à leur exploitation.

Pour obtenir la certification CanadaGAP « Option D », les entreprises de remballage et de commerce en gros doivent posséder un plan HACCP spécifique à leur exploitation. Un modèle générique HACCP est disponible auprès de CanadaGAP pour les aider à élaborer leur plan HACCP. Veuillez consulter le site Internet de CanadaGAP pour de plus amples renseignements : <http://www.canadagap.ca/fr/becoming-certified/options-pour-la-certification/certification-option-d/>

Les organismes de certification approuvés par CanadaGAP commenceront à offrir des audits en vertu de l'option D à compter du 1er avril 2014. Pour s'inscrire à l'option D, veuillez remplir le formulaire d'adhésion, que l'on peut télécharger à [www.canadagap.ca](http://www.canadagap.ca).

Pour toute information, écrivez à [info@canadagap.ca](mailto:info@canadagap.ca).

\*\*\*\*\*

### **Au sujet de CanadaGAP**

CanadaGAP<sup>MC</sup> est un programme national de salubrité alimentaire auquel l'adhésion est volontaire et dont les normes et le système de certification visent la production et la manipulation des fruits et des légumes frais. Deux guides, l'un pour les produits de serre et l'autre pour les fruits et légumes, ont été élaborés par le secteur horticole, puis soumis à l'examen technique des experts gouvernementaux du Canada. Ils sont conçus pour permettre aux entreprises de production, d'emballage et d'entreposage de mettre en œuvre de bonnes pratiques agricoles (BPA), et pour permettre aux entreprises de remballage et de commerce en gros de mettre en œuvre de bonnes pratiques de fabrication (BPF), ainsi que les programmes HACCP.